

WIZERNES



Réuni le 23 Novembre 2017 sous la présidence de Monsieur Daniel HERBERT, Maire, le Conseil Municipal, après avoir pris acte des décisions du Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, a émis un avis favorable :

- à l'application de la décision prise en 2007, de s'intéresser à toute cession d'immeubles, bâtis ou non bâtis rue de Saint-Omer afin de faire usage du droit de préemption urbain,

- sur la sollicitation de la Communauté d'Agglomération du pays de Saint-Omer pour l'application du droit de préemption urbain sur l'immeuble situé 6 rue de Saint-Omer.

AU TITRE DES INFORMATIONS

Monsieur HERBERT informe les conseillers que la Société Pas-de-Calais Habitat prendra la décision de réaliser ou non les logements du Val de Wisques, lors d'une réunion qui aura lieu le 22 Décembre.

Madame VERRELLE fait part des remerciements de Mme JOLY, Principale du Collège René Cassin, pour la pose de barrières fixes installées devant le collège.



Le Maire,

Daniel HERBERT